



COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 18 Juillet 2024 à 17h00

Procès-verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Odette DAMON, Bertrand DELPEUCH, Simonne MOREAU, Françoise RAIBAUT, Pierre SORET.

Secrétaire de séance : Pierre SORET

Sur convocation envoyée le 11/07/2024

1 / Approbation du dernier procès-verbal

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité et pourra être diffusé aux habitants.

2/ Délibérations

• **France Ruralité Revitalisation – Taxe foncière sur les propriétés bâties**

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. La décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- Les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement 1
- Les locaux classés meublés de tourisme 1
- Les chambres d'hôtes 1

• **Grand Figeac/ Révision des statuts**

Mme le Maire nous présente la modification des statuts du Grand Figeac notamment concernant l'accueil de la petite enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications des statuts de Grand Figeac.

• **Grand Figeac / PLUI**

Mr SORET présente la délibération du Conseil Communautaire du 25 Juin 2024 arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Figeac. En tant que commune membre le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet via une délibération.

Afin que tous les membres du conseil prennent le temps de prendre connaissance des différents documents du projet, la délibération est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Convention d'intervention du SDAIL pour le projet « Ruines »**

Mr CABRIGNAC nous fait un rappel du projet de réhabilitation des ruines avec les 3 scénarios proposés par le SDAIL. Suite aux différentes consultations (DDT, ABF, ...) et les prescriptions reçues un scénario a été retenu avec une augmentation du nombre de lits et une rénovation globale du gîte (sanitaires, bagagerie, ...). Pour nous permettre d'avancer le projet et obtenir un chiffrage plus précis, il est proposé de passer une convention avec le SDAIL pour une aide sur la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision d'une convention avec le SDAIL.

- **Ecole d'Assier/ Participation financière**

Mme le Maire nous présente le courrier de la commune d'Assier concernant la participation financière de la commune d'Espagnac pour les élèves fréquentant leur école. La commune d'Espagnac faisant partie du RPI de la Vallée, Mme le Maire propose de verser à la commune d'Assier un montant identique à celui du RPI de la Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

3/ Information et Questions diverses

- **Changement contrat d'assurance**

Notre assureur actuel ne répondant pas à nos attentes, il a été décidé de consulter un autre assureur (Groupama). Après comparaison, il apparaît que le contrat Groupama est plus en adéquation avec nos besoins.

- **Travaux église Ste Eulalie**

En compensation des moins-values sur le lot « Charpente », un traitement complémentaire sur le mobilier sera appliqué. Le remplacement de la pierre sur le mur d'entrée est accepté.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 20h.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le Jeudi 12 Septembre 2024 à 16h.